

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 8 janvier 2024

L'État renforce ses capacités d'hébergement d'urgence face à la vague de froid

Ce lundi 8 janvier, la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône a décidé de renforcer ses capacités d'hébergement d'urgence pour prendre en charge les personnes les plus vulnérables repérées lors des maraudes.

Sans attendre l'éventuelle activation de la vigilance grand froid au regard de l'évolution des conditions météorologiques dans les prochains jours pour le département du Rhône et la métropole de Lyon, la Préfète du Rhône a décidé d'activer les mesures suivantes :

- le renforcement des maraudes ;
- l'extension des horaires des accueils de jour sur tout le territoire du département ;
- la sanctuarisation d'une quinzaine de places au sein d'un centre d'accueil et la mobilisation provisoire de places d'hôtels pour accueillir les ménages les plus fragiles repérés par la veille sociale et les maraudes renforcées.

Pour rappel, l'État finance quotidiennement dans le Rhône plus de 22 000 solutions de logement adapté ou d'hébergement d'urgence ainsi que 2 100 places dédiées aux personnes en parcours d'asile et d'intégration. En 10 ans, le parc d'hébergement géré par l'État a vu ses capacités multipliées par deux.

**Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69